

**Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal  
tenue le 4 août 2020 à 19h40 à la salle de l'Église, sur la  
route de l'Église, Saint-Joseph de Kamouraska,  
conformément à l'avis public affiché le 16 juillet 2020**

**Sont présents :** Madame Nancy St-Pierre, MAIRESSE et,  
Messieurs LES CONSEILLERS,  
Michel Viens,  
Charles Montamat  
Et Raymond Frève.

**Sont absents :** Messieurs LES CONSEILLERS  
Renaud Ouellet,  
Francis Boucher  
Et Yves Lapointe.

Les membres présents du conseil forment le quorum.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h40 par Mme Nancy St-Pierre, mairesse. Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

**01-08-2020**

**LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska l'adopte en laissant ouvert le point « varia » pour la séance.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

02-08-2020

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JUILLET 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prescrit par la Loi du code municipal, reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 7 juillet 2020 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juillet 2020;

Il est proposé par M. Michel Viens et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska les adopte tel que déposés.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

03-08-2020

**RAPPORT DE DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAYER LES COMPTES**

**CONSIDÉRANT QUE** les comptes sont présentés pour étude et acceptation;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale et secrétaire trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses du mois ont été effectuées tel qu'adopté dans le budget par le conseil pour l'année 2020 pour le mois juillet 2020 ;

Prélèvements directs : 1 561.72 \$

Remboursement payé à l'intérieur de la paie :

- Frais de déplacement et de repas : 132.30 \$

- Remboursement cellulaire resp. travaux publics : 0 \$

Salaires : P.P. 15, 16 : 11 296.77 \$

Frais Desjardins : 131.21 \$

Liste des comptes à payer au 31 juillet 2020 : 113 480.34 \$

Le tout est accepté par les membres du conseil sur proposition de M. Charles Montamat et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil de Saint-Joseph-de-Kamouraska qu'ordre soit donné d'effectuer le paiement de ces comptes à même les fonds disponibles au compte de la municipalité.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

04-08-2020

**ACHAT D'UNE STATION DE LAVAGE DES MAINS**

Non adopté.

05-08-2020

**ACHAT D'UN CAMION-ECHELLE PAR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE KAMEST**

**ATTENDU** l'entente KamEst qui prévoit un partage des coûts d'opération et d'achat de certains équipements pour la sécurité incendie sur le territoire des municipalités de Saint-Joseph-de-Kamouraska, de Saint-André et de Saint-Alexandre-de-Kamouraska;

**ATTENDU QUE** selon cette entente aux articles 3 (paragraphe 3) et 10 il est aussi prévu que la propriété, l'achat et les coûts d'entretien des véhicules appartiennent à chacune des municipalités à l'entente;

**ATTENDU QU'**un achat de camion-échelle est devenu nécessaire et qu'il est convenu entre les municipalités que tel achat sera fait conjointement, ceci recommandé par le comité consultatif en date du 22 juin 2020 ;

**ATTENDU QUE** le camion convoité fut déjà examiné et inspecté le 10 juin dernier et qu'il est recommandé pour achat par le Directeur du service de sécurité incendie KamEst (recommandation contenue dans son rapport daté du 15 juin 2020 et annexée à la présente) et que suite à la recommandation du comité consultatif une lettre (annexée) fut envoyée au propriétaire actuel pour qu'il soit réservé jusqu'au début du mois d'août;

**ATTENDU QUE** toutes les conditions d'achat contenues dans ladite lettre devront être respectées;

**ATTENDU QUE** le Service de sécurité incendie KamEst dispose d'un surplus suffisant pour procéder à tel achat;

Il est proposé par M. Michel Viens et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise la Municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska à procéder à l'achat du camion-échelle de marque E-One modèle H580 Cyclone de l'année de construction 1997 ayant 22 403 km au compteur, en très bon état et ce tel que décrit au rapport du Directeur du service de sécurité incendie KamEst daté du 15 juin 2020 et selon les termes contenus dans la lettre du 23 juillet 2020 signée par le Directeur du service de sécurité incendie KamEst et la Mairesse de Saint-Alexandre-de-Kamouraska au coût de 70 000\$ (plus taxes).

Étant entendu que les conditions avant réception et contenues dans la lettre du 23 juillet 2020 devront être respectées et que ce camion sera livré à Saint-Alexandre-de-Kamouraska par le

propriétaire actuel La compagnie 1200 degrés située à Saint-François-du-Lac.

**QUE** les articles 3 et 10 de l'entente soit modifiées ou adaptées afin d'ajouter une clause nonobstant l'achat commun d'un camion-échelle, ses frais d'entretien, d'immatriculation et d'inspections diverses ainsi que la formation qui accompagne tel achat;

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

06-08-2020

**EMBAUCHE DU GROUPE *MISSISSIPI SOUND SYSTEM* POUR LA PRESENTATION D'UN SPECTACLE DE PERCUSSION LE 14 AOUT PROCHAIN AU COUT DE 300\$ PLUS TAXES**

Non adopté.

07-08-2020

**ADOPTION DU REGLEMENT 256-2020 CONCERNANT LES BRANCHEMENTS A L'EGOUT**

Point reporté.

08-08-2020

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE A ETRE EFFECTUÉS SUR LA ROUTE DE PICARD**

Point reporté.

09-08-2020

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE A ETRE EFFECTUES SUR LE 5<sup>E</sup> RANG EST**

Point reporté.

10-08-2020

**OCTROI D'UN CONTRAT A *MALLETTE* POUR UNE FORMATION PERSONNALISEE EN TENUE DE LIVRES POUR LA DIRECTRICE GENERALE AU MONTANT DE 3 188\$ PLUS TAXES. LA FORMATION AURA LIEU ENTRE LE 24 AOUT 2020 ET LE 29 JANVIER 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale a besoin d'une formation personnalisée en tenue de livres ;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente de subvention a été signée avec Service Québec et que, par cette entente, Service Québec s'est engagé à verser un montant de 1 594\$ pour cette formation ;

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska octroie un contrat à *Mallette* pour une formation personnalisée en tenue de livres pour la directrice générale au montant de 3 188\$ plus taxes. La formation aura lieu entre le 24 août 2020 et le 29 janvier 2021.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

**11-08-2020**                    **OCTROI D'UN CONTRAT POUR PUBLICITÉ DU RÈGLEMENT DE REVITALISATION SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX ET AUTORISATION DE DÉPENSER UN MONTANT POUR PUBLICITÉ DU RÈGLEMENT DE REVITALISATION DANS LES MÉDIA ÉCRITS**

Point reporté.

**12-08-2020**                    **OCTROI D'UN CONTRAT À EXCAVATIONS JEAN-CLAUDE MALENFANT POUR POSER DES FILTRES NEUFS AUX DIX PROPRIÉTÉS POUR LESQUELLES L'ABSENCE DE FILTRE A ÉTÉ IDENTIFIÉE EN 2019 AU PRIX DE 10 020\$ PLUS TAXES ET AUTORISATION DE PROCÉDER A LA VIDANGE DE CES DIX FOSSES AU COÛT DE 1 500\$**

Point reporté.

**13-08-2020**                    **OCTROI D'UN CONTRAT POUR ENLEVER LA COUENNE SUR LE BORD DES ROUTES**

Point reporté.

**14-08-2020**                    **ACHATS SUPPLEMENTAIRES POUR LA CASERNE INCENDIE POUR UN TOTAL DE 53 800\$**

Point reporté.

**15-08-2020**                    **ACHAT D'UN NOUVEAU PHOTOCOPIEUR AU MONTANT DE 4 949\$ PLUS TAXES**

Point reporté.

16-08-2020

**AUTORISATION POUR LA DIRECTRICE GENERALE DE PARTICIPER A LA FORMATION « GESTION CONTRACTUELLE EN DEÇA DE 101 100\$ » OFFERTE EN LIGNE PAR LA FQM LE 23 OCTOBRE 2020 AU PRIX DE 238\$ PLUS TAXES**

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise la directrice générale à participer à la formation « Gestion contractuelle en deçà de 101 100\$ » offerte en ligne par la FQM le 23 octobre 2020 au prix de 238\$ plus taxes.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

17-08-2020

**ORGANISATION D'UNE FÊTE POUR SOULIGNER LA RÉCEPTION DE LA MEDAILLE DU GOUVERNEUR PAR JEAN-MARC OUELLET ET PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITE A LA HAUTEUR DE 300\$ PLUS TAXES**

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise l'organisation d'une fête pour souligner la réception de la médaille du Gouverneur par Jean-Marc Ouellet et y participe financièrement à la hauteur de 300\$ plus taxes.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

18-08-2020

**APPROPRIATION D'UN MONTANT DE 462\$ DU FOND ÉOLIEN POUR LE PAIEMENT DU MONTANT DE LA PRIME D'ASSURANCE ADDITIONNELLE QUI A ÉTÉ PAYÉE POUR LE « SKATE PARK » SITUÉ A LA PATINOIRE**

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska s'approprie un montant de 462\$ du fond éolien pour le paiement du montant de la prime d'assurance additionnelle qui a été payée pour le « Skate Park » situé à la patinoire.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

## **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

**19-08-2020**

## **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Michel Viens et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska, que la séance soit levée à 21h15.

Signé \_\_\_\_\_  
Nancy St-Pierre, mairesse

\_\_\_\_\_  
**Nancy St-Pierre, mairesse**

\_\_\_\_\_  
**Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale**